



PAIEMENTS ET FLUX FINANCIERS DANS LES PROCÉDURES D'ARBITRAGE

24 JUIN 2021

14H - 18H

À DISTANCE

PUBLIC

Juristes d'entreprises, avocats, arbitres, magistrats, universitaires, experts des modes de règlement des différends et utilisateurs de l'arbitrage qui souhaitent maîtriser les techniques de rédaction des sentences arbitrales CCI.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les paiements et plus généralement les flux financiers tiennent un rôle cardinal dans les procédures d'arbitrage. Intervenant à toutes les étapes de celles-ci, ils en constituent le soubassement essentiel. C'est pourquoi il importe de prévenir et de juguler tous les risques liés aux paiements susceptibles d'intervenir à l'occasion d'une procédure.

La présente offre de formation vise à identifier ces différents risques et à présenter les techniques juridiques et financières mises à la disposition des parties, de leurs conseils et des arbitres pour y remédier.

PROGRAMME

1 - Les risques de non-paiement des frais de l'arbitrage

- La partie insolvable ou impécunieuse
 - Incidence sur la procédure d'arbitrage
 - Avance des créanciers à la procédure collective
 - Security for costs
- La partie financée
 - Différents types de financement (tiers financement, assurance, etc.)
 - Incidence sur la procédure (Obligation de déclaration (art. 11(7) du nouveau règlement CCI) ; conflits d'intérêts éventuels, etc.)
- La partie sous sanction ou gel d'actifs
 - Paiement par un tiers
 - Changement de devise

2 - Les risques de non-paiement de la condamnation arbitrale

- La détermination du paiement :
 - Appréciation financière du montant de la condamnation
 - Risque de change
- La sécurisation du paiement
 - Indexation et calcul des intérêts moratoires
 - Anatocisme

3 - Les risques liés aux paiements potentiellement illicites

- Hypothèses de paiements illicites
 - Corruption / blanchiment
 - Fraude fiscale
- La responsabilité des arbitres
 - KYC / Compliance
 - Responsabilité pénale / civile

ANIMÉE PAR

Mathias AUDIT

Avocat associé (Audit - Duprey - Fekl Avocats)
et professeur de droit privé (Ecole de droit de la Sorbonne)

Pierre DUPREY

Avocat associé (Audit - Duprey - Fekl Avocats)

Olivier PERONNET

Expert financier inscrit près la Cour d'appel de Paris et agréé par la Cour de cassation et président de Finexsi

TARIFS

Membre d'ICC France

H.T. 133,33€ (T.T.C. 160 €)

Non membre d'ICC France

H.T. 166,67 € (T.T.C. 200 €)

